

je suis mon cher collègue qui est d'ailleurs grandement aimé de tous
 et qui a pu être à son excellent maître l'ambassadeur de l'Empire
 et auquel je vous prie de présenter l'hommage de mon respect
 je suis sûr que vous ne serez pas indifférent à l'attention que
 de la cause des noyautés indifférentes aux genres artistiques pour protéger
 l'industrie française à quelques années dans le Capital du monde
 cette affaire tant de l'industrie et de révolution & l'art de l'art
 comme la base première de l'art. —
 je suis de l'affection de cœur votre dévoué ami

[Signature]

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

25
10
12
5
2 50
2 50

27400
20

294

Rome le 15 novembre 1863

98

à Monsieur Canova Platin à Rome

Vous me demandez mon cher et digne ami de quel manière sont tenus
à Rome les pensionnaires de la République Française à ^{notre académie} ~~l'Institut~~
des beaux arts, quel est leur traitement et les droits qu'ils ont à
compter. ~~permanente~~ ^{il faut} ~~il faut~~ ^{qu'ils aient} ~~qu'ils aient~~ ^{remplis} ~~à l'école~~
~~à l'école de Paris~~ ^{avant le premier prix au concours annuel qui est ouvert à tout}
~~avant le premier prix~~ ^{avant le premier prix} ~~au jugement de l'Institut~~ ^{peut} ~~être nommé~~ ^{pensionnaire de la République}
~~avant le premier prix~~ ^{avant le premier prix} ~~pour y être admis~~ ^{à l'Institut} pendant
l'espace de cinq ans, ~~ce qui leur nourrit et loge sans frais de la~~
 ~~République et indemnité de frais de leur voyage~~ ~~il leur est accordé~~
~~pour frais de voyage~~ ~~les cent francs pour le rendre à Rome et pareille~~
 ~~somme pour retourner en France~~
il est d'ailleurs alloué à chaque pensionnaire un traitement personnel
et annuel de 1200 fr payable par le Directeur de mois en mois et par
laquies, soit pour subsister à leur entretien personnel soit pour les
dépenses relatives des travaux d'imitation et d'étude particuliers
soit enfin pour celles qu'ils voudraient faire hors de Rome
il est cependant fait sur cette somme de 1200 fr un retenue de 500
soit les ans, ce qui forme le cinquies années en absence de 1500 fr
~~pour subsister~~ ^{pour subsister} ~~à l'Institut~~ ^{à l'Institut} cette même somme ~~est~~ ^{est} ~~pour~~ ^{pour} ~~francs~~ ^{francs}
~~de l'Institut~~ ^{de l'Institut} au profit de ~~l'Institut~~ ^{l'Institut}.

Le Directeur a adressé à l'Académie le grand nombre de pensionnaires
de la République qui avant l'Élection
est élue ne sont reconnus pensionnaires de la République que quand ils ont remis
au Directeur leur lettres requêtes des formes égales voulus par la Loi
les Statuts connus à tout sont le modèle suivant toute l'année deux heures par jour
celle des Statuts antiques, celle du Dogme sur des Manuscrits de grands Maîtres
celle qu'elle la Bibliothèque.

travaux obligatoires des penitons -
peinture

pendant les trois premiers années de leur séjour à Rome et qu'ils ont peints
sont tenus de faire un tableau ou il y a au moins une figure nue et de
grandeurs Naturelle qui doit peindre depuis le model vivant
et de quatre figures de Mini depuis le model Naturel et deux depuis en
Statue antique 2^e année et qu'ils de leur Composition jointe ou de Mini.
pendant le cours de ces quatre années, ils font le dessin d'un tableau de
maître d'alignement à leur choix

La cinquième année ils doivent produire un tableau de leur Composition
et de plusieurs figures de grandeurs Naturelle la grande est fixée à la
proportion et hauteur sur autant de largeur que le sujet permet exiger
dans la Composition — Sculpture

pendant les trois premières années les Sculpteurs font un ^{10 figures} caducée
depuis Naturel et de grandeurs Naturelle ou à leur choix un model de
Statue de rond dalle de proportion de demi Naturel 2^e année de
rond dalle soit d'homme soit de femme

La 4^e année ils font ^{10 figures} un dessin en marbre depuis un Statue antique
à leur choix, 2^e année et qu'ils groupent de rond dalle, figure de 3 palmes
La cinquième année ils font un ~~tableau~~ model de Statue nue de leur
Composition et de grandeurs Naturelle — Architecture

pendant ces 5 années les architectes font chacun quatre études
de détails depuis les plus beaux monuments antiques à leur choix
cubes et de Mini depuis le monument même les dessins doivent être ce
que l'on appelle rendu, et de la proportion de quant de l'architecture
dans le quatrième année ils font les dessins géométriques d'un
monument antique d'établir à leur choix cubes et de Mini depuis
le monument même, et dans l'état ^{part} on il le trace, il y joignent

Les dessins arrêtés de la restauration du même monument tel qu'il
 l'auraient conçu, et un précis historique sur son antiquité et sa construction
 de plus ils ajoutent à tel objet les détails de parties les plus
 intéressantes et dans la proportion du quart de l'exécution - ces dessins
 sont dessinés à forme un recueil, quel que soit tout ce
 dessins doivent être sur papier de même format

Ce 5^{me} année est arrêté le projet d'un monument public de l'Académie
 de l'architecture, et tel quel peut en convenir à la République Française
 Les dessins doivent être à qui appelle terminés et présenter les plans
 coupes et élévations, et les détails convenables tant pour la clarté
 des idées que pour la construction.

Les architectes font des voyages dans les différentes parties de l'état
 pour prendre connaissance des différents styles, et des proportions des monuments
 et de quelques ouvrages dans leurs constructions, à leur retour à Paris et
 leurs architectes font connaître au Directeur le résultat de leur travail
 et lui donnent connaissance des dessins qu'ils ont fait aussi que de
 leur réflexion écrites pendant les voyages, qui ne peuvent connaître
 que dans le courant de la troisième année et seulement après avoir
 remis au Directeur les travaux obligatoires de cette même année
 comme des précédentes.

Tout est au il y a exposition publique des travaux de imitation des
 monuments pendant les 6 mois de vendémiaire, aucun questionnaire
 sans tel questionnaire que ce soit ne peut se dispenser de le faire.

Tout les ouvrages après l'exposition à Paris sont envoyés à Paris
 ou ils sont soumis au jugement des professeurs réunis des écoles
 spéciales des deux arts qui remettent au Ministre de l'Intérieur le résultat
 de leur opinion pour le faire passer au Directeur de l'Académie qui en fait
 part à chaque questionnaire pour ce qui se concerne

Les travaux de 1^{er} trois années appartenant à leurs auteurs
 Les travaux ordonnés pour la quatrième et cinquième années appartenant
 à la République les frais résultant des travaux de ~~la~~ ^{la} ~~cinquième~~ ^{la}
 années sont supportés par le gouvernement qui dispose de cet ouvrage
 telon la loielle pour le plus grand avantage de l'art et la réputation
 de l'Académie

Les travaux fait dans la cinquième années sont destinés à faire
 Livres à l'Académie française et à être placés au musée d'histoire d'Art de la
 ville en sont jugés dignes.

pendant la cinquième années du gouvernement le Directeur est autorisé
 à recueillir le somme de 1500 frs résultant de la vente annuelle
 à son et mesme qu'il pourra employer pour l'ouvrage l'ouvrage

Les gentilhommes s'adressent ~~par~~ au Directeur, pour les demandes
 qui leur concernent particulièrement et les circonstances concernant motifs
 autres que pour l'usage de l'Académie, soit de genre de genre, et
 visites les Académiciens de Rome, soit relativement à des plus grand
 voyages qu'ils feroient entreprendre pour leurs études, le Directeur
 prononce sur les demandes ou en réfère au gouvernement tel et jugé
 à propos

il y a dans le palais un lieu spécialement affecté à recevoir les manuscrits de leur
 Etat exigés l'abonnement -

Chaque gentilhomme a dans le palais un atelier et chambre d'habitation
 qui lui sont particuliers

Le titre de ces localités se fait suivant l'ancienneté d'admission à l'Académie
 Les gentilhommes ne peuvent rien acheter ni de galles ni de monuments antiques
 ni de la bibliothèque à moins que l'Académie n'en ait besoin d'un genre
 pour en faire une copie en manuscrit pour le gouvernement auquel cas
 le Directeur ordonne le transport -

Les gentilhommes sont responsables de l'effet qui leur sont confiés

Les gentilhommes s'adressent au Directeur pour les demandes
 de chaque genre, les frais sont supportés par le gouvernement qui dispose de cet ouvrage
 telon la loielle pour le plus grand avantage de l'art et la réputation
 de l'Académie
 Les travaux fait dans la cinquième années sont destinés à faire
 Livres à l'Académie française et à être placés au musée d'histoire d'Art de la
 ville en sont jugés dignes.
 pendant la cinquième années du gouvernement le Directeur est autorisé
 à recueillir le somme de 1500 frs résultant de la vente annuelle
 à son et mesme qu'il pourra employer pour l'ouvrage l'ouvrage
 Les gentilhommes s'adressent ~~par~~ au Directeur, pour les demandes
 qui leur concernent particulièrement et les circonstances concernant motifs
 autres que pour l'usage de l'Académie, soit de genre de genre, et
 visites les Académiciens de Rome, soit relativement à des plus grand
 voyages qu'ils feroient entreprendre pour leurs études, le Directeur
 prononce sur les demandes ou en réfère au gouvernement tel et jugé
 à propos
 il y a dans le palais un lieu spécialement affecté à recevoir les manuscrits de leur
 Etat exigés l'abonnement -
 Chaque gentilhomme a dans le palais un atelier et chambre d'habitation
 qui lui sont particuliers
 Le titre de ces localités se fait suivant l'ancienneté d'admission à l'Académie
 Les gentilhommes ne peuvent rien acheter ni de galles ni de monuments antiques
 ni de la bibliothèque à moins que l'Académie n'en ait besoin d'un genre
 pour en faire une copie en manuscrit pour le gouvernement auquel cas
 le Directeur ordonne le transport -
 Les gentilhommes sont responsables de l'effet qui leur sont confiés